

• La **Charte** •





Les acteurs du territoire s'engagent dans l'écotourisme

Le Trièves s'est doté en 2006 d'un projet de territoire basé sur les fondements du développement durable avec son Agenda 21. Une façon de préserver la qualité de son environnement.

La stratégie de territoire se décline avec le choix d'un tourisme durable, renforcé par un positionnement spécifique soutenu par la Région Rhône-Alpes depuis septembre 2009 : l'écotourisme.

« *L'écotourisme est une forme de voyage responsable dans les espaces naturels qui contribue à la protection de l'environnement et au bien-être des populations locales.* »

Pour être signataire de la charte, les acteurs du tourisme doivent répondre à des niveaux d'exigence minimums concernant 8 thématiques. On leur demande de s'engager dans une démarche de progrès et dans un suivi de formations et d'informations dans les domaines affectant l'écotourisme et les connaissances en lien avec leur activité.

Les signataires s'engagent aussi à prescrire l'ensemble de l'offre écotouristique identifiée par la signature de la charte écotourisme en Trièves. Ils sont aussi soumis à des conditions d'hygiène et de propreté dans leur offre. Les engagements pris sont pour une durée de trois ans et permettent une garantie de la qualité de l'offre en matière d'écotourisme aux clients.



Il existe deux types de charte spécifique par type d'activité et de structure touristique :

- 1 Hôtels, gîtes, campings, chambres d'hôtes, gîtes de groupe, restaurants, centres de vacances, centres d'activités de pleine nature et d'éducation à l'environnement, communes/CDC...
- 2 Accompagnateurs et guides

Chaque charte reprend donc 8 thématiques (énergie/habitat, eau, déchets, transports, achats, patrimoine naturel, communication et sensibilisation). Chaque thématique comporte un engagement général.

Pour pouvoir être signataire de la charte, le prestataire aura été auditionné, en fonction des socles minimums définis, thématique par thématique, dans le cadre de son activité. Les 8 thématiques devront être validées avec les socles minimums et une évaluation avec des « e » correspondant au niveau d'écotourisme de chacun pour chaque thématique sera faite et servira à la communication envers les clientèles. Les socles minimums et les « e » permettront aussi de voir la démarche de progrès envisagée à trois ans avec des objectifs qui seront définis lors de la phase d'audit. La gouvernance et les emplois (emplois de locaux, saisonniers...) seront aussi pris en compte ultérieurement dans la démarche de progrès. Les socles minimums d'engagement pourront être amenés à être réévalués ou modifiés au cours du temps en fonction des évolutions dans le domaine de l'écotourisme.



**Engagements des campings, chambres d'hôtes, hôtels,
gîtes de groupe, gîtes, centres de vacances, centres
d'activités de pleine nature et d'éducation
à l'environnement, communes/CDC...**
Sur 8 thématiques :



Énergie/habitat

Je m'engage à veiller à réduire les consommations d'énergie et leur impact environnemental et à utiliser des matériaux sains et écologiques dans toute nouvelle construction ou rénovation dans le cadre de la réglementation locale.

Eau

Je m'engage à préserver la ressource en eau, en quantité et en qualité.

Déchets

Je m'engage à limiter les déchets produits et à les gérer correctement.

Déplacements

Je m'engage à favoriser les déplacements doux et la multimodalité.

Achats

Je privilégie les approvisionnements locaux et achète des produits avec un faible impact sur l'environnement.

Patrimoine naturel

Je m'engage à préserver les paysages du Trièves, sa variété de faune et de flore.

Sensibilisation

Je m'engage à favoriser un comportement éco-citoyen auprès des clientèles et du personnel.

Communication

Je m'engage à communiquer sur la démarche et les engagements auprès de la clientèle mais aussi des partenaires et des fournisseurs.

Les engagements que je prends sont pour une durée de trois ans, à compter de la présente signature. J'accepte les conditions d'évaluation et de suivi en ce qui concerne la présente charte. Si les engagements pris n'étaient pas atteints, ma participation à la charte et tous les avantages liés à ce positionnement pourraient être suspendus (aucune demande de subvention à la RRA dans le cadre du CETE ne serait acceptée pour un projet concernant mon activité).

Date :

Signature CDC :

Signature :